



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **07 mai 2018** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 04/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER
- 8.1 AUTORISATION DE CIRCULER DANS CERTAINES RUES DU VILLAGE
- 8.2 AUTORISATION DE VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LE SITE DES COMPÉTITIONS
9. FORMATION SUR LA RÉDUCTION DES PERTES D'EAU DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE
10. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHACHEMENT DE CHEMINS RURAUX
11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – VISITE RÉSIDENITIELLE
12. RÉPARTITIONS DES TÂCHES – EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS
13. ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE MODIFIÉ AVEC BORÉALAIT
14. FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE – Mme JOSÉE LAVERDIÈRE
15. CONTRAT DE TRAVAIL AVEC RÉTENTION
16. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANT(S) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
17. ENTRAIDE FUNÉRAIRE – NOMBRE D'INDIVIDUS
18. PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION # 1056
19. BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE
20. BALAYAGE ET DE RAMASSAGE LE LONG DE LA ROUTE 109 – PÉRIMÈTRE URBAIN
21. ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2018
22. CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ROUTIER – ANALYSE D'OPPORTUNITÉ
23. O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER – ÉTAT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

24. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 22 JUILLET AU 4 AOÛT
25. VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
26. MUTATION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL À LA COMMISSION DES LOISIRS
27. OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
28. DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER LA CONNEXION DU DRAIN DE LA RÉSIDENCE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT – 175 RUE DE L'AQUEDUC
29. VARIA
30. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
31. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[71-05-18](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[72-05-18](#)

[Adoption du procès-verbal](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu unanimement que le procès-verbal en date du 09-04-18 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 04/12

[73-05-18](#)

[Approbation des comptes à payer](#)

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
139	Hydro-Québec	Dégrillage, lagunes	881,40 \$
140	Hydro-Québec	Luminaire rue Larochelle	496,69 \$
141	Xerox	Copieur mars	115,17 \$
142	Hydro-Québec	Luminaires, salles, garage	3 284,84 \$
143	Vitrierie Pomerleau	Remplacement chèque # 1800125	1 494,11 \$
144	Télébec	Garage	102,17 \$
145	Bell Mobilité	Cellulaires	138,51 \$
146	Revenu Québec	DAS avril	6 593,50 \$
147	A.D.R.C	DAS avril	2 879,87 \$
148	Ville d'Amos	LET, écocentre mars	2 650,95 \$
149	Fauteux Réal	Déneigement avril	210,00 \$
150	Télébec	Fermeture ligne garage	1 386,23 \$
151	FQM	Messagerie analyses	82,44 \$
152	Strongco	Lubrifiant	356,01 \$
153	Constructo Sé@o	Publicité	11,22 \$
154	Services de cartes Desjardins	Tournoi, inauguration	202,28 \$

155	Société canadienne des postes	Frais de poste	119,68 \$
156	Éditions juridiques FD	Mise à jour	77,70 \$
157	Formules d'affaires CCL	Fourniture	819,13 \$
158	Dicom	Messagerie	96,73 \$
159	Équipements Protek	Fourniture bottes, autres	418,49 \$
160	Location Lauzon	Dégel	71,32 \$
161	M & M Nord-Ouest	Pompe à eau, génératrice, aqueduc	886,47 \$
162	Épicerie Carignan	Essence, entraide, salle	1 155,06 \$
163	PG Bilodeau	09-08	531,07 \$
164	Municipalité Landrienne	Projet compostage	1 616,02 \$
165	Blanchette SAMN	Complexe FPC	125 423,47 \$
166	C.R.C.T.N.Q	Complexe sportif	525,15 \$
167	Remorquage Belzile	Remorquage	609,14 \$
168	PetroNor	Diesel, mazout	8 760,07 \$
169	Canadian Tire	Outil, complexe	72,42 \$
170	MRC d'Abitibi	Fourniture	128,00 \$
171	Vitrierie Pomerleau	Complexe	1 776,13 \$
172	Boutique Gyva	Fourniture	8,03 \$
173	3097-2467 Qc inc.	Pépine	298,94 \$
174	Télédistribution	Téléphonie	415,37 \$
175	Béton Fortin	Voyage concassé	239,43 \$
176	Lumen	Pièces	17,07 \$
177	Plomberie G. Roy	Aqueduc, dégel	935,29 \$
178	Centre Bergeron et filles	Complexe	62,29 \$
179	Matériaux 3+2 Ltée	Complexe	201,96 \$
180	Traction Amos	09-08, dégel	629,81 \$
181	Trionex Hydraulique	Aqueduc	51,74 \$
182	Sanimos	Récupération	842,01 \$
183	Danny Lamoureux élect.	Complexe, aqueduc	1 889,17 \$
184	Ent. Lanoix Larouche	Complexe	2 431,72 \$
185	H2Lab	Analyses eau potable et usée	465,65 \$
186	Livraison Parco	Messagerie	8,61 \$
187	Financière Banque Nationale	Règlement 215,216,224 et 231	12 448,70 \$
188	Financière Banque Nationale	Règlement 215,216,224 et 231	888 888,70 \$
	Rémunération		
	Employés		15 498,19 \$
	Conseil municipal		1 374,90 \$

Total

1 090 679,02 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

Ville d'Amos

L'équipe de la Maison du tourisme de la Ville d'Amos, en partenariat avec le Labyrinthe des insectes, nous invite au lancement de la saison estivale, le jeudi 24 mai 2018 dès 14h, chemin Vézeau, Amos.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois d'avril.

8. FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

8.1 AUTORISATION DE CIRCULER DANS CERTAINES RUES DU VILLAGE

74-05-18

Autorisation de circuler dans certaines rues du village

Attendu que l'organisme tiendra ses activités du 22 au 24 juin prochain;

Attendu que l'organisme utilisera plusieurs rues dans le périmètre urbain et elle doit obtenir préalablement l'autorisation de la Municipalité;

Attendu que l'organisme est un très bon levier financier pour nos organismes sans but lucratifs de notre localité;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du plan des rues utilisées;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'organisme à utiliser les rues municipales telles que mentionnées sur le plan fourni;

Que l'organisme doit obtenir, s'il y a lieu, toutes les autorisations nécessaires auprès des ministères concernés.

8.2 AUTORISATION DE VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LE SITE DES COMPÉTITIONS

75-05-18

Autorisation de vendre des boissons alcoolisées sur le site des compétitions

Attendu que l'organisme tiendra ses activités du 22 au 24 juin prochain;

Attendu que l'organisme désirent vendre des boissons alcoolisées à l'intérieur du site des compétitions ;

Attendu que les points de vente sont tous situés à l'extérieur;

Attendu que l'organisme est un très bon levier financier pour nos organismes sans but lucratifs de notre localité;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du plan des points de vente;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser l'organisme à vendre des boissons alcoolisées sur le site des compétitions;

Que l'organisme doit obtenir, s'il y a lieu, toutes les autorisations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux concernés.

9. FORMATION SUR LA RÉDUCTION DES PERTES D'EAU DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

76-05-18

Formation sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable

Attendu que l'organisme Réseau environnement dispense une formation sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable à Rouyn-Noranda les 5 au 7 juin prochain;

Attendu que cette formation traitera des points suivants :

- ✓ Contexte général de la distribution d'eau au Québec;
- ✓ Connaissance des infrastructures;
- ✓ Calcul du bilan de l'eau;
- ✓ Étude de cas sur la base du formulaire de l'usage de l'eau;
- ✓ Débitmètres, consommations, réduction des pertes réelles, matériels utilisés, gestion de la pression, réparation et remplacement, réduction des consommations.

Attendu que le coût de cette formation est de 995 \$ plus taxes;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement de prévoir les présentes dépenses dans les prévisions budgétaires pour l'année 2019.

10. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX

[77-05-18](#)

Règlement # 266

Règlement d'emprunt pour du rechargement de chemins ruraux

Règlement numéro 266 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt d'un montant de 45 000 \$ pour effectuer le rechargement de chemins ruraux.

Attendu que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier respecte les modalités de l'article 1061 du chapitre C-27.1, Code municipal du Québec, et par le fait même ledit règlement est soumis uniquement à l'approbation du ministre ;

Attendu que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du chapitre C-27.1, Code municipal du Québec ;

Attendu que le projet de règlement ainsi que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018 ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et dispensent de lecture le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux de rechargement de chemins ruraux pour un montant de 45 000 \$.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 45 000 \$ sur une période de 2 ans ;

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - VISITE RÉSIDENIELLE

78-05-18

Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – visite résidentielle

Attendu que conformément à l'article numéro 8 du règlement numéro 210, le conseil doit assigner un ou des représentant(s) qu'elle aura désignés par résolution afin d'appliquer le règlement numéro 210 ;

Attendu que conformément à l'article numéro 8 du règlement numéro 210, toute personne est tenue de laisser le(s) représentant(s) assigné(s) par la municipalité, visiter l'intérieur et l'extérieur de tout bâtiment construit ou en construction afin de constater si les dispositions du présent règlement sont respectées ;

Attendu que selon l'article 7.2 du règlement numéro 210, le conseil peut désigner toute personne par résolution à délivrer les constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement ;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

De nommer, conformément à l'article numéro 8 du règlement numéro 210, comme représentants M. Lucien Sabourin et Mme Sonia Duchesne ;

De désigner, conformément à l'article 7.2 du règlement numéro 210, M. Lucien Sabourin et Mme Sonia Duchesne responsable de l'émission des constats d'infractions pour le règlement numéro 210 ;

Que ces nominations sont valides jusqu'au 31 décembre 2018.

12. RÉPARTITIONS DES TÂCHES - EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

79-05-18

Répartitions des tâches – employés des travaux publics

Attendu qu'au cours du mois d'avril, le Maire ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier ont rencontré les employés des travaux publics ;

Attendu que dans le but d'améliorer les services à la population, le Directeur général et secrétaire-trésorier croit qu'il serait préférable de répartir les tâches selon les caractéristiques des postes actuels ;

Attendu que les tâches aux travaux publics sont :

- ✓ La voirie ;
- ✓ L'aqueduc ;
- ✓ L'égout ;
- ✓ L'entretien et la réparation des véhicules ;
- ✓ L'entretien et la réparation des équipements ;
- ✓ L'entretien et la réparation des immeubles ;

Attendu que l'émission de tous les permis ainsi que et l'application des règlements en vigueur doit relever de l'inspecteur municipal ;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie d'un projet de répartition des tâches;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter la répartition des tâches telles que présentée.

13. ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE MODIFIÉ AVEC BORÉALAIT

80-05-18

Adoption du protocole d'entente modifié avec Boréalait

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de protocole d'entente modifié à être ratifié entre la Municipalité et l'entreprise Boréalait;

Attendu que les membres du conseil municipal s'en déclarent satisfait ;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ledit protocole d'entente avec l'entreprise Boréalait.

14. FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - MME JOSÉE LAVERDIÈRE

81-05-18

Formation sur le comportement éthique – Josée Laverdière

Sur proposition de Carmen Sabourin, appuyé par Patrick Larochelle et résolu unanimement d'inscrire Mme Josée Laverdière à la formation, en ligne, obligatoire sur le comportement éthique au coût de 300 \$ plus taxes.

15. CONTRAT DE TRAVAIL AVEC RÉTENTION

82-05-18

Contrat de travail avec rétention

Attendu que la Municipalité désire maintenir une stabilité au niveau des ressources humaines;

Attendu que le coût de certaines formation spécifiques, entre autres, les formations reliées au domaine de l'eau potable et de l'eau usée;

Attendu que le Directeur général et secrétaire trésorier a présenté un projet de contrat de travail avec rétention aux membres du conseil municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement ce qui suit :

D'adopter le contrat de travail avec rétention;

De ratifier des contrats de travail avec rétention avec les employés recevant des formations sur l'eau potable et l'eau usée;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits contrats de travail.

16. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANT(S) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

83-05-18

Engagement d'étudiant(s) pour la période estivale

Attendu que l'Emploi d'Été Canada (EEC) a accordé une subvention pour l'embauche d'un étudiant pour la prochaine période estivale;

Attendu que la Municipalité a des travaux d'entretien des pelouses à effectuer au cours de l'été;

Attendu que la patinoire est en opération vers le 1 juillet prochain;

Attendu que la Commission des loisirs embauche durant la période d'activité de la patinoire un étudiant pour combler les heures des fins de semaines;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'engager 2 étudiants pour la période estivale.

17. ENTRAIDE FUNÉRAIRE - NOMBRE D'INDIVIDUS

84-05-18

Entraide funéraire – nombre d'individus

Attendu que la Municipalité offre un service d'entraide funéraire qui consiste à dispenser un repas lors d'un décès d'un individu respectant les modalités de la résolution numéro 34-02-18;

Attendu que les familles, régulièrement, surestiment le nombre de convives attendus et qui auraient plusieurs pertes alimentaires;

Attendu que certains membres du conseil municipal désirent instaurer une limite pour la gratuité de ce service;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Laroche, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité assumera les 75 premiers convives;

Que les familles devront assumer un montant de 5 \$ par convive supplémentaire.

18. PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX - ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION # 1056

85-05-18

Programmation annuelle des travaux – entente de délégation de gestion # 1056

Attendu que la M.R.C. d'Abitibi a transmis à la Municipalité un plan indiquant l'emplacement des travaux prévus pour la saison 2018-2019;

Attendu que les travaux consistent en la construction de chemins forestiers ;

Attendu que les travaux sont localisés dans les zones FO-1, FO-2 et FO-3;

Attendu que les chemins d'accès pour se rendre auxdits travaux sont, respectivement, les 5^e-et-6^e Rang Ouest, 9^e-et-10^e Rang Ouest et le 9^e-et-10^e Rang Est;

Attendu que les travaux sont assimilables au groupe d'exploitation des ressources, classe 5.7.3 du règlement de zonage en vigueur ;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie des cartes démontrant l'emplacement des travaux;

Attendu que les travaux sont conformes aux règlements en vigueur;

Sur proposition de Félix Labrecque, appuyé par Patrick Larochelle, et résolu unanimement ce qui suit :

Que les travaux effectués en zones FO-1, FO-2 et FO-3 sont conformes aux règlements en vigueur.

19. BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

86-05-18

Balayage des rues du village

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

De demander deux (2) soumissions écrites;

D'accepter la soumission la moins onéreuse;

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer les travaux au cours des prochaines semaines.

20. BALAYAGE ET DE RAMASSAGE LE LONG DE LA ROUTE 109 - PÉRIMÈTRE URBAIN

87-05-18

Balayage et de ramassage le long de la Route 109 – Périmètre urbain

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports nous offre d'effectuer le balayage et le ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements en zone urbaine;

Attendu que le Ministère nous offre une compensation de 1 131.60 \$ pour effectuer lesdits travaux;

Attendu que le Directeur général et secrétaire-trésorier a demandé une soumission pour effectuer lesdits travaux;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

De mentionner audit Ministère que la Municipalité est disposée à effectuer lesdits travaux dans le périmètre urbain.

21. ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2018

88-05-18

Abat-poussière liquide pour l'été 2018

Attendu que le prix au litre du regroupement de l'UMQ est de 0.367 \$/litre;

Attendu que le prix de notre fournisseur habituel est de 0.358 \$/litre;

Attendu que la quantité épanchée, sur notre réseau routier, varie entre 40 000 et 60 000 litres ;

Attendu que le coût total du contrat est inférieur à 25 000 \$ incluant toutes les taxes nettes;

Sur proposition de Carmen Sabourin appuyé par Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Somavrac au taux de 0.358 \$/litre avant taxes pour une quantité de 58 500 litres.

22. CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ROUTIER - ANALYSE D'OPPORTUNITÉ

89-05-18

Conversion du réseau d'éclairage routier – analyse d'opportunité

Attendu que les membres du conseil ont demandé au Directeur général et secrétaire-trésorier de demander une analyse à Énergère pour la conversion du réseau d'éclairage public au LED;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie de ladite analyse ;

Attendu que selon cette analyse, le coût estimé du projet pour la conversion serait de 18 326 \$;

Attendu que des coûts estimé de 18 326 \$ nous devons ajouter des frais supplémentaires approximatif de 6 000 \$ pour le remplacement des fusibles et autres;

Attendu que la Municipalité pourrait obtenir des économies annuelles de 4 299 \$;

Attendu que le retour sur l'investissement correspond à quatre ans (4) et six mois (6) mois;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu ce qui suit :

D'effectuer le remplacement des lampes au sodium par des lampes au LED.

23. O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER – ÉTAT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

90-05-18

État financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

Attendu que l'O.M.H. de St-Félix-de-Dalquier a transmis leurs états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ;

Attendu que celui-ci à un déficit de d'exploitation de 18 297 \$;

Attendu que selon l'entente en vigueur la Municipalité doit supporter l'équivalent à dix pour-cent (10 %) du déficit d'exploitation ;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie desdits états financiers;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement d'accepter les états financiers préparés Mme Christine Noël CPA.

24. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 22 JUILLET AU 4 AOÛT

91-05-18

Fermeture du bureau municipal du 22 juillet au 4 août

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme Amélie Lefebvre et résolu unanimement de fermer le bureau municipal pendant les vacances de la construction, soit du 22 juillet au 4 août prochain.

25. VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

92-05-18

Vacances des employés municipaux

Il est proposé par M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu que les dates pour les vacances des employés soient acceptées.

Employés	Années de service	Nombre de semaines de vacances permises	Date des vacances
Julie Rheault	27	5	9 juillet au 27 juillet Reste 2 semaine
Richard Michaud	25	5	1 semaine en mai Reste 4 semaines
Daniel Lefebvre	17	4	N/d
Claude Tardif	10	3	N/d
Guy Bisson	2	2	23 juillet au 3 août
Michaël Sabourin	2	2	
Israël Frenette-Élément	1	2	6 au 17 août

26. MUTATION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL À LA COMMISSION DES LOISIRS

93-05-18

Mutation d'un employé municipal à la commission des loisirs

Attendu que l'agent de développement local a manifesté son intérêt à changer d'emploi et d'employeur (Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier);

Attendu que la gestion de la Commission des loisirs est effectuée par le personnel de la Municipalité;

Attendu que le poste d'opérateur de la surfaceuse à glace est vacant ;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite demande;

Attendu que le nombre d'heures varie entre 30 et 35 heures par semaine;

Attendu que ladite mutation prendrait effet le 31 mai prochain, mais qu'il est disponible pour effectuer des remplacements au cours du mois de juillet;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter ladite démission de M. Michaël Sabourin comme agent de développement local

Que ladite démission prendra effet le 31 mai 2018;

De recommander son engagement comme opérateur de la resurfaceuse à glace à la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier;

Que la démission est conditionnelle à l'engagement comme opérateur de la resurfaceuse à glace par la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier.

27. OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

94-05-18

Offre d'emploi pour le poste d'agent de développement local

Attendu que l'agent de développement a demandé une mutation et le conseil municipal a acquiescé à sa demande;

Attendu que le poste d'agent de développement sera vacant à compter du 31 mai prochain;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu un projet d'offre d'emploi préparé par le Directeur général et secrétaire-trésorier;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement d'afficher ledit poste vacant.

**28. DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER LA
CONNECTION DU DRAIN DE LA RÉSIDENCE SUR LE RÉSEAU
D'ÉGOUT - 175 RUE DE L'AQUEDUC**

95-05-18

**Demande d'autorisation pour effectuer le branchement du drain de la résidence
sur le réseau d'égout – 175 rue de l'Aqueduc**

Attendu que la Municipalité ne possède pas de réseau pluvial dans ce secteur;

Attendu que la résidence située au 175 rue de l'Aqueduc a eu une infiltration d'eau au cours du mois d'avril dernier;

Attendu que les propriétaires désirent brancher leur drain résidentiel au réseau sanitaire de la Municipalité;

Attendu que les gouttières ne sont pas connectées aux drains résidentiels;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

D'acquiescer à la demande des demandeurs de connecter le drain pluvial de la résidence au réseau sanitaire de la municipalité;

Que la municipalité ne se tient pas responsable s'il survient un refoulement suite à ce branchement;

Que la résidence ne peut cependant pas connectée les drains des gouttières sur le réseau sanitaire de la municipalité.

29. VARIA

30. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

31. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 21h20.

Jocelyn Boucher
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.